



Question sur le droit est obligation des entreprises

Par **JohnC**, le **09/02/2009** à **23:34**

Bonjour,
Concrètement je suis perdu dans une situation qui me dépasse je serais très heureux que une personne de compétence puisse m'orienter.
En 2008 j'ai rejoint une société "sécurité, gardiennage" le roulement de travail s'effectue en 15 jours consécutif avec des journées de 12 heures, est ce hors département logé dans un appartement commun ! pour un total de 180 heures pour 15 jours.
1* Sur mes fiches de paies je n'est que 151 heures au lieu de 180 et plein de prime un peu partout !!
Les primes servent à payer les heures supplémentaires ?
Les primes rentrent-elles dans le règlement légal d'heures supplémentaires ?
Si la réponse est non puis-je demander le règlement de ces heures à 50% et ainsi demander à ce qu'elle soit indiquée sur ma fiche de paie ?
180 heures en 15 jours d'après l'inspection du travail ces illégales, que puis-je demander pour réparation ?
En un mois "du 15 mai au 15 juin" j'ai fait 375 heures en travaillant tous les jours 12 heures toujours en déplacement donc sans rentrer chez moi !
Conséquence circonstancielle on va dire, je suis tombé en maladie en juillet pour une maladie que je ne pensais pas être atteinte la dépression !!
"mon couple déjà mal n'a pas survécu à ces 31 jours, fatigue intense du fait des conditions de travail" est une ambiance gérée par le copinage et le mensonge bref passons.. j'ai totalement mis genou à terre aussi bien dans ma tête que ma santé !
Mon employeur m'appelle début janvier pour prendre la température "j'avais pas de nouvelles d'eux depuis l'été !! et me dit ok ont ce quitté en accord commun !
Sauf que l'accord commun c'est une lettre de mise en demeure pour absence injustifiée ! aient eux cette discussions avec eux et souhaitent sortir de ce cercle de maladie dont j'ai du mal comprendre la maladie dont je suis atteint, je me suis dit ok ont repars à zéro mais au moins je repars ! donc j'ai plus consulté donc plus d'arrêt maladie et boum la lettre absence injustifiée !
Et alors là je sais plus comment faire car visiblement c'étais un peu ce qu'ils avaient prévu et moi je suis tombé dans le piège !!
Bien que comme il y a pas eu de contrat de travail de fait c'est une rupture abusive

me semble t'il ?
Que doije faire attendre d'être licencié ou attaqué si bien sur j'ai légitimité a le faire mais il me semble que oui car ont est un loin de la réglementation du travail non ?
Merci de toute l'attention que vous voudrez bien m'accorder